

**Délibération n°2020-01-21**
**Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10**

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### CONVENTION DE GESTION DU DROIT PISCICOLE DU PLAN D'EAU DE L'ABEILLE À LA FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES POUR LA PÊCHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DE CORRÈZEENCE SPANC

Nombre de membres du conseil	
En exercice	102
Présents	65
Pouvoirs	10
Votants	75

**L'an deux mille vingt, le 23 janvier à 18h00**, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 13 janvier 2020 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

**Marc Bujon** est nommé secrétaire de séance.

**Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :**

- **Élus ayant donné pouvoir :**

<b>André Alanore</b>	à	Jean Stöhr	<b>Éric Bossaert</b>	à	Philippe Roche
<b>Daniel Escurat</b>	à	Alain Fonfrede	<b>Michel Pesteil</b>	à	Jean Pierre Guitard
<b>Serge Peyraud</b>	à	Claude Bauvy	<b>Sylvie Prabonneau</b>	A	Pierre Coutaud
<b>Jean Robineaux</b>	à	Gérard Rougier	<b>Francis Roques</b>	à	Robert Gantheil
<b>Jean-Marc Sauviat</b>	à	Christophe Arfeuillère	<b>Geneviève Serve</b>	A	Marie-Claude Lepage


- **Élus représentés par leur suppléant :**

Robert Bredèche (Bernadette Delpech); Daniel Caraminot (René Lacroix); Bernard Couzelas (Alain Lanly); Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Nelly Simandoux (Nadine Coudert).

- **Élus absents et non-représentés :**

Marine Belle ; Jean-Marc Bodin ; Gilles Chazal ; Tony Cornelissen ; Daniel Couderc ; Danielle Coulaud ; Sandra Delibit ; Philippe Exposito ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Frédérique Fraysse ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Mady Junisson ; René Lacon ; Martine Leclerc ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Joël Pradel ; Christine Rougerie ; Jean-Michel Taudin.

**Délibération n°2020-01-21**

Envoyé en préfecture le 28/01/2020  
 Reçu en préfecture le 28/01/2020  
 Affiché le   
 ID : 019-200066744-20200123-20200121-DE

L'objet de la présente convention est que Haute-Corrèze Communauté concède à la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Corrèze, qui l'accepte, le droit de pêche du plan d'eau de l'Abeille

Ce plan d'eau dispose d'une surface de 13 ha environ sis sur les communes d'Eygurande, Merlines et Monestier-Merlines.

Avec cette convention, Haute-Corrèze Communauté s'engage également à :

- concéder à la Fédération le droit de pêche sur la totalité des rives du plan d'eau excepté les berges jouxtant la plage et les berges bordant l'emprise du village de vacances – VVF Villages ;
- prendre à sa charge les vidanges du plan d'eau : il en assure la maîtrise d'ouvrage. A cette occasion, HCC demandera l'appui technique et matériel de la Fédération, à titre gracieux ;
- prendre à sa charge le maintien de l'état fonctionnel des différents aménagements hydrauliques et piscicoles rattachés à la retenue.

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, courant à compter de la date de signature des deux parties.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire

- **APPROUVE** Les termes du présent projet convention à intervenir avec la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Corrèze pour la gestion du droit de pêche du plan d'eau de l'Abeille ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention à intervenir entre Haute-Corrèze Communauté et la Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Corrèze.

<b>A l'unanimité</b>	
Votants	75
Pour	75
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

**Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,**

**À Ussel, le 23 janvier 2020**



Le président,  
Pierre Chevalier